

## Verlaine : Opération de développement rural (ODR)

### ODR Verlaine – CLDR du 25/09/2024

#### Participants

##### Pour la Commission Locale de Développement Rural (CLDR),

**Membres présents (15)** : André Blaise, Philippe Billard, Gaël de Miomandre, Michèle Devillers, Benoît Dessart, Georgette Dome, Jean-Pierre Dumont, Vincent Gerday, Hubert Jonet, Pascaline Le Maire, Alexandre Marchand, Gwendoline Poty, Philippe Sonck, Gaëlle Taton et Philippe Vos

**Membres excusés (8)** : Huguette Buttiens, Thibault Delhaye, Bertrand de Liedekerke, Floriane Jaquet, Thierry Kellens, Fabian Lejeune, Carrie Levert et Pierre Masereel

**Membres absents (12)** : Sandra Blaise, Jacques Bolain, Annie Bouchelard, Luc Caprasse, Marie-Christine Delanaye, Vanessa Huynh, Olivia Leruth, Fanny Peetermans, Stéphane Clajot, Céline Dejardin, Thierry Ory et Maxime Vonèche

**Pour la CCATM**, 6 membres présents (8 en comptant les personnes également membres de la CLDR)

**Pour le Comité culturel et sportif**, 5 membres présents (9 en comptant les personnes également membres de la CLDR)

**Pour le PCDN**, 5 membres présents (également membres d'une des trois autres commissions)

**Pour le comité POLLEC**, 3 membres présents (également membres de la CLDR)

**Pour bureau d'étude Triangle Architectes SRL**: Thierry Moxhet, Pascal Jacques et Jérôme Christoph

**Pour la Commune** : Isabelle Doyen, Directrice générale et Claudio Di Clemente, conseiller en aménagement du territoire et de l'urbanisme

**Pour la FRW** : Audrey Wanzoul, agent de développement

#### A l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la CLDR du 18/06/24 ;

#### QU'EN PENSEZ-VOUS ?

2. Fiche-projet 1.2 du PCDR « Aménagement de la maison rurale "Les Thuyas" à Verlaine et de ses abords » : présentation d'un premier avant-projet par le bureau d'étude Triangle Architectes scrl et collecte d'avis ;

**Sont également invités à participer à cette réunion**, les membres de la Commission consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) ainsi que les membres du Comité Culturel et Sportif asbl de Verlaine.

Le PowerPoint présenté lors de la CLDR constitue l'Annexe 1 du compte-rendu.

## 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 juin 2024

Le compte-rendu de la CLDR du 18/06/24 est approuvé à l'unanimité des membres présents, sans commentaire particulier.

## 2) Présentation d'un premier avant-projet pour la maison rurale « Les Thuyas » et ses abords

### ✓ Contexte

Après une courte introduction et présentation des intervenants du jour par un représentant du Collège, Audrey WANZOUL explique le contexte ainsi que le déroulement de la soirée.

**C'est dans le cadre de l'Opération de développement rural, qu'un large processus participatif a débuté en 2019...** Les nombreuses démarches de consultation de la population mais également de publics spécifiques, ont aidé la CLDR (installée en 2022), à co-construire un programme d'actions pour l'avenir de Verlaine : le Programme Communal de Développement Rural !

**Le PCDR de Verlaine est alors approuvé** par la CLDR et le Conseil communal, puis par le Gouvernement Wallon (en février 2024), pour une validité de 10ans.

Ce programme comprend une stratégie de développement pour Verlaine, pour les années à venir, ainsi qu'une série de projets à activer sur le court, moyen et long terme.

En mai 2024, le GW a validé une liste de projets inscrits dans différents PCDR dont la poursuite de l'aménagement de la maison rurale "Les Thuyas" et de ses abords !

**La Commune bénéficie ainsi d'une première subvention pour entamer une étude de faisabilité pour ce projet.** Lequel consiste à poursuivre les travaux sur la maison rurale « Les Thuyas » :

a) pour permettre d'augmenter son attractivité et son occupation tout en améliorant ses performances énergétiques.

b) compte tenu que...

- le bâtiment accueille déjà aujourd'hui les différentes associations et groupements de la commune pour exercer leurs activités.

Le projet de rénovation du bâtiment a été réfléchi globalement, en 2017, par le bureau d'étude Triangle architectes et a déjà fait l'objet d'une intervention communale pour une première phase.

De manière à maintenir l'accueil des activités des nombreuses associations locales, la Commune a déjà investi 600 000 euros (entre août 2019 et mars 2020) pour :

- la rénovation de la partie gauche du bâtiment (salle de réunion polyvalente, sanitaire et cuisine équipée)
- Le rafraichissement de la partie droite

- les abords doivent également être aménagés, tant pour les rencontres que pour la biodiversité. Ils doivent aussi permettre le stationnement de voitures et de vélos.

C'est pourquoi, en 2022, la Commune a répondu à l'Appel à projets « Cœur de village » dans l'espoir de bénéficier de subsides pour poursuivre les aménagements (pour une petite partie du bâtiment mais surtout pour l'aménagement des abords de la salle). Le dossier déposé n'a malheureusement pas retenu l'attention du Ministre.

**Première fiche du Lot 1 du PCDR éligible en DR, elle fait donc dorénavant l'objet d'une convention-faisabilité pour le réaménagement du reste du bâtiment et ses abords.**

La Commune a un accord de principe de la Ministre du DR pour bénéficier d'une aide financière de 600.000€ (+75.000 de la FWB); la Commune est néanmoins bien consciente qu'il reste encore plus de 1.600.000€ à mettre sur fond propre - Estimation globale des coûts : 2.382.453,07€

Par ailleurs, deux autres subsides pourraient être sollicités (plus tard dans la procédure) :

- UREBA : le Collège a marqué son accord pour la réalisation d'une « stratégie immobilière globale à long terme » pour introduire de nouvelles demandes. Cependant, pour bénéficier de cette aide financière, il faut isoler davantage. L'utilisation de matériaux biosourcés, issus de la matière organique renouvelable (biomasse), d'origine végétale ou animal, est plus chère mais pourrait être remboursée en partie.
- BiodiverCité : lors des travaux, les plantations pourraient être financées via cet appel à projets annuel

Audrey WANZOUL rappelle ensuite les principaux besoins exprimés :

✓ dans le cadre d'une première consultation des associations (été 2020)

Certaines associations ont signalé être moyennement satisfaites de l'état général et des équipements extérieurs des Thuyas, elles ont demandé de :

- poursuivre la rénovation générale du bâtiment
- prévoir, lors de la rénovation de la grande salle, un chemin de câble (en hauteur) faisant tout le long des murs, pour permettre d'amener facilement des câbles d'un bout à l'autre de la salle, ainsi qu'une ou deux prises à la même hauteur (éclairage, son, ...)

Les résultats de cette enquête en ligne ont été ultérieurement présenté et discuté avec le Comité culturel et sportif, au cours d'une réunion, en octobre 2022.

✓ plus spécifiquement, lors de la fête des associations (en sept. 2023)

- 24 personnes ayant répondu au questionnaire, dont plusieurs associations ...

La population était invitée à s'exprimer sur le projet de réaménagement des Thuyas, laquelle a signalé que le projet envisagé lui semblait aller dans le bon sens. Quelques points d'attention ont été collecté concernant :

- les espace de rangement
- l'accès au bâtiment
- l'accessibilité et l'équipement des sanitaires
- l'amélioration du parkings (accès, végétalisation et fléchage)
- les équipements utiles (à l'organisation de spectacles notamment)
- l'occultation potentielle de la grande salle
- l'agencement des espaces (pour davantage de fonctionnalité)
- les petits + (couleur des peintures, type de matériaux, cave à vin...)

Les résultats de cette seconde enquête ont également été transmis au bureau d'étude

✓ **Présentation de l'avant-projet**



Le projet est présenté par **bureau d'études Triangle Architectes**.

Le but de la soirée est d'aider celui-ci à finaliser sa proposition, en répondant aux dernières questions qui se posent. Il est demandé aux participants de ne pas interrompre la présentation et de garder leurs questions et réactions pour la seconde partie de la soirée réservée aux échanges et à la discussion.

En guise d'introduction à sa présentation, Thierry Moxhet définit le projet d'aménagement de « démolition partielle » du bâtiment puis reconstruction pour répondre aux besoins exprimés et aux exigences techniques, énergétiques & acoustiques requises pour une utilisation optimale du bâtiment dans le respect du cadre et de la qualité de vie. Ainsi, tout est rénové et mis aux normes, selon les dernières exigences en vigueur.

L'amiante restante, le plancher de la scène, le balcon, la « conciergerie », les cloisons, les toitures... seront déconstruits pour laisser place à de nouveaux éléments (revêtement de sol & mural, toitures plates et inclinées isolées, nouvel espace de rangement au niveau de la cour arrière, réserves, bureau, sanitaires, salle à l'étage...). Ces nouvelles interventions sont proposées au sein même de l'emprise actuelle du bâtiment.

Après, il donne quelques explications concernant :

- ☞ un inventaire amiante a déjà été réalisé par l'ISSEP en 2018.
- ☞ le permis d'urbanisme (délivré en 2018) sera périmé en mai 2025 (malgré la prorogation de 2 ans) ; le bureau d'études précise la nécessité de réintroduire une demande de permis, mais unique cette fois-ci (permis d'urbanisme et permis d'environnement, pour un établissement de classe 2) au vu de l'évolution de la législation pour les centres culturels ou activités assimilées.
- ☞ les avis remis par les services de secours, la CILE ainsi que la cellule GISER (consultés en 2018 dans le cadre de la demande de permis) sont pris en considération dans la proposition d'aménagement. En ce compris les risques d'inondation, notamment à travers l'installation de châssis fixes à certains endroits.

Ensuite, une présentation globale des intentions d'aménagement est faite autour de la polyvalence, la modularité et la complémentarité des différents espaces, leur accessibilité (au sein même du bâtiment mais aussi depuis l'extérieur de celui-ci). Enfin, le bureau d'études développe sa proposition d'interventions concrètes pour :

- ☞ **l'entrée principale**, aux croisement des rues Fontaine et de l'Eglise, est modifiée par rapport à l'existant (l'entrée actuelle sera une grande baie vitrée). L'entrée du local d'accueil est ouverte mais couverte et accessible depuis un escalier et une rampe PMR
- ☞ **le local d'accueil** sert, comme son nom l'indique, d'accueil (entrée-tickets lors de manifestations) mais également de lieux de rencontre, de convivialité où l'on peut prendre un verre. Ce dernier étant équipé d'un bar
- ☞ **la salle polyvalente** (150 places assises/ 350 places debout), en communication directe avec la petite salle polyvalente existante et avec le futur local d'accueil (création de nouvelles ouvertures), est maintenue au même niveau mais est agrandie (au vu de la suppression de la scène). Elle comprend des gradins rétractables de qualité (aux sièges rembourrés), lesquels sont repliables au fond de la salle. Elle est dotée d'un faux plafond pour l'installation de la ventilation (VMC, Ventilation Mécanique Contrôlée) notamment
- ☞ **la cuisine** (déjà aménagée, hors périmètre d'intervention !), pour rappel, dessert les deux salles polyvalentes du rez de chaussée (la petite, déjà aménagée et/ou la grande salle polyvalente)
- ☞ **la salle à l'étage** de 41m<sup>2</sup> est accessible depuis l'intérieur mais également depuis extérieur. Elle est équipée d'une kitchenette (eau, évier, percolateur...)
- ☞ **le bureau** (pour le gestionnaire de la salle, la RCA) peut également servir de loges pour les artistes lors de représentations théâtrales et il comprend un WC et une douche (potentiellement utile si la salle doit être utilisée en situation de crise). Le bureau est également accessible depuis l'intérieur mais également depuis extérieur
- ☞ **les réserves (2)** destinées au rangement du matériel. Elles sont en connexion avec la salle polyvalente et le bar et accessibles depuis l'intérieur mais également depuis extérieur
- ☞ **le local d'entretien** est équipé d'eau chaude/froide
- ☞ **le local technique** (du rez-de-chaussée) est accessible depuis l'intérieur mais également depuis extérieur.

L'accès extérieur sera muni d'un batardeau (recommandation faite par le GISER et l'urbanisme).

Un éclairage (de type Led) pour chaque accès extérieur est prévu.

Des panneaux solaires sont installés (// pompe à chaleur). Un système de VMC à double flux/ à flux croisé est envisagé ainsi que la gestion des eaux pluviales pour les nouvelles toitures (gestion de manière séparative), plus un revêtement drainant pour les abords (les zones imperméabilisées seront limitées au maximum)

- ☞ **les caves** actuelles deviennent des **vides ventilés** par suite de la démolition de la scène. L'actuel garage et sa rampe d'accès sont supprimés pour devenir une cave destinée aux stocks du bar (monte-fûts électrique à prévoir).

- ☞ **les abords** sont étudiés pour le stationnement de véhicules (20+ places délimitées par des chasse-routes, 2 places PMR, 1 place avec borne de rechargement électrique et précâblage pour 4 places supplémentaires), 1 emplacement moto et installation d'un râtelier à vélos. Les cheminements sont différenciés par leurs teintes pour une meilleure lecture par les différents usagers. Les cheminements piétons sont protégés par des potelets métalliques amovibles, avec l'installation d'une barrière coulissante pour empêcher temporairement l'accès des véhicules, et gérer au mieux la circulation piétonne. Une « extension » de la petite salle du rez de chaussée est proposée, avec un accès à un point d'eau et à une prise triphasée pour l'accueil d'un foodtruck ou encore l'installation d'une tonnelle, d'un chapiteau
- ☞ **la pelouse** arrière (utilisée par les scout) n'est pas davantage aménagée pour maintenir sa polyvalence

Thierry Moxhet termine sa présentation en spécifiant :

\*ce qui est encore à l'étude,

- ☞ le système de chauffage : soit, chaudière gaz -propane, en adéquation avec la source de chaleur des cuisinières déjà en place – soit, une pompe à chaleur air/eau (3X plus cher, mais avec d'autres avantages...). La géothermie n'étant pas possible au vu de la présence d'un bassin de captage de la CILE, et le mazout est aujourd'hui peu recommandé...
- ☞ le type d'essence à envisager pour végétaliser les abords, dans le but de « camoufler » la citerne à gaz, de « contrarier » la vue, limiter les nuisances sonores pour le voisinage et privilégier la biodiversité
- ☞ l'évacuation des eaux de pluie au niveau des abords, au vu de l'impossibilité d'installer un puit drainant (Cf. rapport de la CILE)
- ☞ la puissance des bornes pour le rechargement électrique des véhicules
- ☞ le déplacement d'une place PMR plus proche de l'entrée (dérogation à introduire)

\*les éléments non repris actuellement dans le budget global :

- ☞ l'équipement scénographique, lequel requiert une étude spécifique en concertation avec les utilisateurs directs (à voir si utile à ce stade). Néanmoins, la base d'équipement technique est prévue dans le projet d'aménagement
- ☞ l'éventuel surcoût lié au choix du système de chauffage

## ✓ **Méthode de travail pour collecter l'avis des participants**

---

Avant de remettre collectivement un avis, les participants posent leurs QUESTIONS D'ÉCLAIRCISSEMENT :

- ☞ **Pour une occupation simultanée, les portes du rez de chaussée sont-elles isolées acoustiquement ?** Oui, deux occupations (de type atelier ou réunion) peuvent être organisées en même temps dans la petite et dans la grande salle car les portes sont un minimum isolées. Par contre, cela ne sera pas suffisant lors d'activités plus bruyantes (souper, spectacle, ...)
- ☞ **Il est demandé de prêter une attention particulière :**
  - ✓ **à l'évacuation de la salle à l'étage en cas d'incendie.** Envisager une sortie/ escaliers de secours
  - ✓ **aux places réservées aux véhicules pour PMR.** Même si les places sont aux normes, ne pas sous-estimer la place que prend le lift/plateforme élévatrice une fois déplié.e derrière le véhicule, pour le chargement et déchargement des personnes
  - ✓ **aux type de matériaux utilisés pour l'isolation de la toiture,** déphasage thermique à prendre considération (càd la capacité d'un matériaux à retarder la pénétration de la chaleur). Un participant propose d'envisager un isolant de type laine de bois ou ouate de cellulose
- ☞ **Quelle sera la durée approximative du chantier (durée pendant laquelle la salle ne pourra être occupée) ?** Difficile à estimer précisément. A la grosse louche, cela pourrait être plus de 1 an de travaux.

## TRAVAIL DE GROUPES

Les participants forment alors 4 groupes. Chaque groupe se voit remettre 5 questions auxquelles il est invité à répondre collectivement. Les plans du projet d'aménagement lui permettent, si nécessaire, d'y annoter ou dessiner leurs réponses. Leurs annotations sont reprises en Annexe 2 du présent-compte-rendu. Elles complètent les informations retranscrites ci-après.

Un représentant de chaque groupe est ensuite invité à PRÉSENTER, EN SYNTHÈSE ET EN PLÉNIÈRE les éléments discutés afin de les partager à l'ensemble des participants.

### **Ci-après sont repris les autres réactions et suggestions d'amélioration formulées par les participants**

#### 1. **Pensez-vous que les/vos activités pourront prendre place aisément dans cette infrastructure?**

*Prise en compte des/de vos besoins au niveau de la taille/capacité d'accueil et de la polyvalence des salles, dans la modularité des différents espaces, des espaces de rangement suffisants, des « vestiaires / loges / coulisses », des équipements adéquats ...*

3 oui – 1 non. Commentaires, éléments à améliorer (à revoir, à creuser davantage ...) :

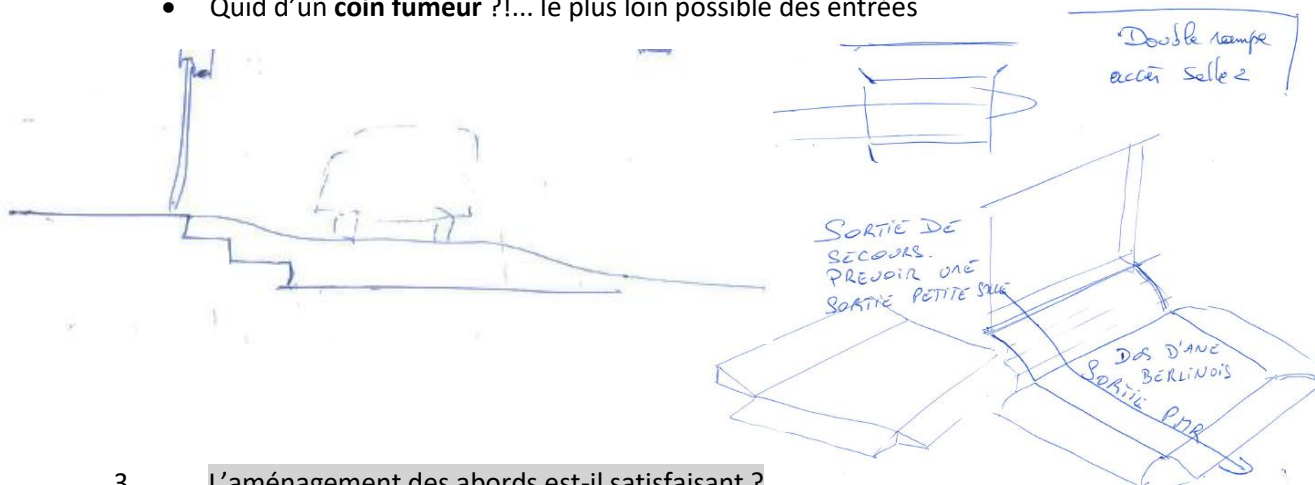
- Modifier sur le plan le terme « rangement » en **réserve pour le bar**
- Détailler et élargir davantage la **fonctionnalité des locaux** telles que les « loges et coulisses », en ce compris les équipements et le rangement de matériels
- Augmenter le **nombre de réserves** (nombre et superficie insuffisant.e dans la proposition actuelle). Ne pas sous-estimer tout le matériel à stocker : tables, chaises, manges-debout, équipements sono, ... mais également tout le matériel des groupements et associations utilisatrices régulières de la salle  
Solutions potentielles : prévoir des étagères/ armoires de rangement en hauteur, transformer le bureau ?! ...
- Evaluer le nombre de **toilettes** nécessaires (est-il suffisant ?)
- Ne pas négliger l'**isolation acoustique des portes** entre les différentes salles du rez de chaussée
- Prévoir des **vestiaires** pour les occupants, visiteurs, spectateurs...
- **Installer des frigos** dans l'espace « rangement » destiné au bar
- **Prévoir des chaises pliables** pour la salle à l'étage
- Si considéré comme centre de crise, augmenter le **nombre de douche**
- **Maintenir les gradins rétractables !** (condition sine qua non)

#### 2. **L'accès est-il aisé pour tous ?** *PMR, fournisseurs, traiteurs, brasseurs, artistes ...*

2,5 oui – 1,5 non. Commentaires, éléments à améliorer (à revoir, à creuser davantage ...) :

- Prévoir également **une rampe PMR direct.e** pour la petite salle polyvalente (quitte à envisager un système amovible) ou une « rehausse passage auto en double rampe » (Cf. dessin ci-dessous)
- **Remplacer les escaliers** côté chambre froide par une rampe, un plan incliné
- Envisager une plus grande ouverture et un système de portes coulissantes, pour **plus de modularité, entre le local d'accueil et la salle polyvalente**
- Revoir l'**accès aux réserves** pour faciliter la conversion entre 2 activités : déplacement de mobiliers en fonctions des différentes (et successives) activités

- **Réévaluer la largeur nécessaire pour les couloirs** (accès aux réserves, attention « rayon de braquage ») et **protéger ceux-ci** des frottements et coups // **Protéger les murs** (*en sous bassement ? A préciser. S'agit-il des murs des couloirs « étroits » très fréquentés pour le déplacement du matériel et la gestion des stocks ?*)
- Augmenter l'accès (**hauteur de 3m nécessaire**) à la **salle polyvalente** pour les décors lors de représentations théâtrales notamment
- Rendre amovible la **barrière du « quai de déchargement »** à l'arrière du bâtiment
- Prévoir l'accès aux **brasseurs** à la cave. Envisager un **système de « soupirail »** suffisant (?) voire envisager les stocks du bar au rez de chaussée
- Envisager une **ligne python** dans la cave
- Prévoir le **rangement des poussettes**
- Mise en place de **dispositifs pour malvoyant**
- Quid d'un **coin fumeur**?!... le plus loin possible des entrées



### 3. L'aménagement des abords est-il satisfaisant ?

*Transition entre espaces publics et privés, circulation automobile & cheminement cycliste et piéton (quotidiens et occasionnels / lisibilité et sécurité), accès, parking (adapté et drainant / range vélos), espace pour tentes ou chapiteau, espace fumeur, végétation, éclairage, etc.*

1,5 oui – 2,5 non. Commentaires, éléments à améliorer (à revoir, à creuser davantage ...) :

- Envisager l'accès au **parking voiture via la rue de la Fontaine**. Pour un accès plus aisé et sécurisé, prévoir un sens giratoire, et envisager l'entrée et la sortie par la rue de la Fontaine. Veiller aussi à la sécurité du cheminement piétons depuis le parking jusqu'à l'entrée principale du bâtiment (par la rue de la Fontaine).
- Augmenter le **nombre de places de parking** « tout public »
- Augmenter le nombre de **râtelier vélo**
- Envisager une **zone « P »** rue de l'Eglise
- **Déplacer un emplacement PMR** en « voirie »
- Rendre les **emplacements PMR** « plus spacieux » : portes grandes ouvertes, lift, accompagnant...), compter 8m min. entre la haie et la rue de l'Eglise
- **Déplacer la borne électrique** vers le parking (à gauche)
- Installer des potelets amovibles sur une plus grande longueur pour permettre l'installation **d'un chapiteau**
- Prévoir des ancrages scellés pour faciliter le placement de **chapiteau** sur le côté de la petite salle
- Placer un local **poubelles** ou prévoir des conteneurs semi-enterrés (voir proposition sur plan, en annexe 2 du compte-rendu)
- Installer des citernes pour la **récupération des eaux de pluie**

4. Selon vous, le projet dans sa globalité s'intègre-t-il dans son environnement (sans entrave au « cadre » et à la « qualité » de vie) :

- dans son environnement naturel ? *esthétique, intégration architecturale et urbanistique, recours à des formules énergétiques durables, chauffage, production d'électricité, isolation (éco-matériaux), récupération des eaux, etc.*

1,5 oui – 2,5 non. Commentaires, éléments à améliorer (à revoir, à creuser davantage ...) :

- Poursuivre l'**étude énergétique** :
  - revoir l'**installation en matière d'énergie, le système de chauffage et de refroidissement**. A étudier en fonction de l'utilisation effective de la salle. Certains participants ne sont pas d'accord avec la VMC double flux. Ni favorable à PC (*pompe à chaleur ? ou pouvoir calorifique ?*). Ils proposent des PV (*panneaux photovoltaïques ?*) et des compteurs intelligents  
D'autres participants demandent de réfléchir aussi à l'entretien ou encore de creuser du côté de la cogénération
  - privilégier un **système de chauffage** où la Commune pourrait montrer l'exemple aux habitants de la commune (ce qui ne sera pas le cas, si l'option propane est retenue)
- Eviter le **crépi blanc**, car il vieillit mal
- Privilégier un **bardage** brique/ bois/ zinc et/ou une couleur brique
- **Eclairer la façade avant**, et la doter éventuellement d'un logo, d'une enseigne
- Tenter d'**intégrer davantage le projet** dans l'environnement pour certains >> Ok d'un point de vue architectural pour d'autres
- Privilégier la **lumière naturelle** au niveau de la salle polyvalente : fenêtres en hauteur, avec occultation possible

-dans son environnement « social » ? *Quiétude des riverains principalement ...*

3,5 oui – 0,5 non. Commentaires, éléments à améliorer (à revoir, à creuser davantage ...) :

- La salle existe depuis longtemps. Lieu de rassemblement des villageois. Le projet tient compte de l'acoustique (ce sera un +)
- Il y a un risque de nuisance

5. La croix religieuse est-elle à maintenir ?

2 oui – 2 non. Commentaires, éléments à améliorer (à revoir, à creuser davantage ...) :

- A conserver pour l' « histoire de la salle » mais à **déplacer ailleurs dans le bâtiment ou dans un faux plafond** (pour qu'elle ne soit pas visible)
- Installer un **panneau explicatif** pour la mémoire du bâtiment
- C'est un **bâtiment public**

Il est suggéré à la Commune d'informer les anciens propriétaires des Thuyas de la poursuite des travaux et des derniers changements qui seront apportés au bâtiment.

Le bureau d'étude prend acte des avis remis par les membres des différentes commissions. Il revient succinctement sur sa proposition de déplacement de l'emplacement PMR, laquelle nécessite pour rappel une dérogation.

Il communique également aux participants quelques informations relatives au système de chauffage, aux avantages et inconvénients qu'il identifie, à la pose d'une nouvelle cabine par RESA, etc.



### 3. Suites

---

Audrey WANZOUL clôture la réunion en présentant le calendrier des prochains mois. L'avant-projet sera également montré aux riverains (pour avis). Elle signale qu'elle suggèrera au Collège, avant qu'il n'approuve l'avant-projet revu, de le soumettre à nouveau à la CLDR élargie aux autres commissions communales.

L'avant-projet une fois finalisé et approuvé pourra alors être présenté, en hiver 2024-2025, aux pouvoirs subsidiants (réunion du comité d'accompagnement).

La FRW profite également de la rencontre pour signaler qu'actuellement La Commission Locale de Développement Rural (CLDR) est en cours de renouvellement ! Si certains participants souhaitent suivre la mise en œuvre des projets du PCDR, et ainsi faire partie de la CLDR... Ou s'ils connaissent des personnes qui souhaiteraient rejoindre la dynamique de l'ODR, ils sont invités à prendre contact avec la FRW.

En guise de conclusion, Hubert Jonet remercie le bureau d'étude, la Fondation rurale de Wallonie pour le travail réalisé, ainsi que les membres des différentes commissions pour leurs observations et échanges constructifs.

La réunion se termine vers 22h30.

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu, vous pouvez contacter Audrey Wanzoul (Fondation Rurale de Wallonie) au n° 019/58.93.29 ou par courriel : [a.wanzoul@frw.be](mailto:a.wanzoul@frw.be)*